

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE
SYNDICAL DU SYDELON DU 29 JUN 2016
A 19H10
AU SYDELON
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)
LE COMITE SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 13
Membres ayant donné procuration : 3
Membres absents excusés: 4

L'an deux mille seize, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et dix minutes, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 21 juin 2016, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, Mme BUHAJEZUK et M. DE LAZZER.

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. CHEBBAH, M. CORAZZA, M. JURCZAK, M. MEDVES et
Mme SPERANDIO (suppléante).

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. THEIS et M. LANGENFELD.

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES.

Etaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI donne procuration à M. JURCZAK.
: M. TARIILLON donne procuration à M. MEDVES.

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TRITZ donne procuration à M. TINNES.

Etaient absents excusés :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. PERLATI, M. FERRERO, M. SLENDZAK et M. FISCHER.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : 07 JUL. 2016

Publiée le 07.07.2016..
Notifiée le
Hayange, le 06.07.2016..
Le Directeur Général des Services,
par délégation du Président,



ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération N°2016-11 : Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2016

Décisions du Président

Délibération N°2016-12 : Décision modificative n°1

Délibération N°2016-13 : Régularisation des participations 2015 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Délibération N°2016-14 : Convention de reprise des papiers du SYDELON

Délibération N°2016-15 : convention de groupement de commandes entre le SYDELON et ses membres en vue de l'acquisition de lombricomposteurs et de souches de vers

Délibération N°2016-16 : Indemnité de conseil allouée au comptable du SYDELON

Délibération N°2016-17 : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Délibération n°2016-11

Objet : adoption du procès-verbal du comité syndical du 6 avril 2016

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 6 avril 2016.

Décisions du Président

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2016 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DECISION 2016-03

le 27 avril 2016

DECIDE : de signer la convention de mise à disposition des locaux consentie par le SMiTU et de valider les conditions financières de cette mise à disposition.

DECISION 2016-04

le 28 avril 2016

DECIDE : d'accepter l'offre de la société ORTHEMIS Environnement pour un montant de 48 750 € HT.

DECISION 2016-05

le 27 avril 2016

DECIDE : de signer l'avenant n°A-2016/001 au marché de prestations de service en vue du transport des déchets issus des déchèteries du SYDELON et de valider les conditions financières de cet avenant.

DECISION 2016-06

le 28 avril 2016

DECIDE : d'accepter l'offre de reprise du papier « équilibre » de la société NORSKE SKOG.

DECIDE: de signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux consentie par le SMiTU et de valider les conditions financières de cette mise à disposition.

DECIDE : de signer l'avenant n°1 à la convention de prestation de services.

Délibération n°2016-12

Objet : Décision modificative n°1

Le comité syndical :

- vote les crédits de la décision modificative n° 1 selon le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	611	Contrats de prestations de services	-500,00 €
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	500,00 €
Total			0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031	Frais d'études	20 000,00 €
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	- 20 000,00 €
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	500,00 €
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	14 000,00 €
Total			14 500,00 €
RECETTES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
040	28031	Amortissements Frais d'études	500,00 €
13	1388	Autre Subvention d'investissement Ademe	14 000,00 €
Total			14 500,00 €

Les ajustements apportés concernent pour la section d'investissement:

- le complément du montant de l'étude relatif au transport, traitement et valorisation des déchets (cabinet ORTHEMIS),
- le complément des amortissements et finalisation du montant de la subvention de l'Ademe.

Délibération n°2016-13

Objet : régularisation des participations 2015 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical :

- **régularise** la participation 2015 des structures membres, liée aux prestations de traitement, tri, et transport des déchets ménagers et assimilés telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

Membres	Appel à Participation 2015	Recettes liées à la valorisation 2015	Factures 2015	Montant de la régularisation à effectuer ou à percevoir par le SYDELON : (participation + recettes – factures 2015)
CAVF	4 138 175.00 €	174 742.75 €	4 118 656.58 €	194 261.17 €
CCCE	1 179 396.00 €	31 134.39 €	1 225 013.14 €	-14 482.75 €
CAPFT	3 330 603.00 €	113 746.20 €	3 411 619.69 €	32 729.51 €
TOTAL	8 648 174.00 €	319 623.34 €	8 755 289.41 €	212 507.93 €

Délibération n°2016-14

Objet : convention de reprise des papiers du SYDELON

Le comité syndical :

- **autorise** le Président à signer le contrat de reprise du papier avec la société NORSKE SKOG, ainsi que toute pièce y afférente.

Délibération n°2016-15

Objet : convention de groupement de commandes entre le SYDELON et ses membres en vue de l'acquisition de lombricomposteurs et de souches de vers

Le comité syndical :

- **approuve** le principe d'une convention de groupement de commandes avec ses membres pour la passation du marché public d'acquisition de lombricomposteurs,
- **ajoute à l'article 4 de la convention les termes suivants :**
« La participation financière du SYDELON à ce groupement de commandes est de 10% »,
- **approuve** la convention telle que proposée,

- autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes et pièces y afférents,
- autorise les dépenses y afférentes.

Délibération n°2016-16

Objet : indemnité de conseil allouée au comptable du SYDELON

Le comité syndical :

- **demande** le concours du Trésorier Principal du SYDELON pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **accorde** l'indemnité de conseil au taux maximum de 100% par an et pour la durée du mandat,
- **précise** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **vote** les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Délibération n°2016-17

Objet : rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le comité syndical :

- **émet** un avis favorable quant au rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- **prend acte** de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h55.

Hayange, le 06 JUIL. 2016

